



## Comité Régional Occitanie

ARIÈGE – AUDE – AVEYRON – GARD – HAUTE-GARONNE – GERS – HÉRAULT – LOT – LOZÈRE –  
HAUTES-PYRÉNÉES – PYRÉNÉES-ORIENTALES – TARN – TARN et GARONNE

### Règlement Trophée "Entente Fémina"

#### Principe

La participation à ce trophée est réservée exclusivement aux licenciées féminines des 13 Comités qui composent le Comité Régional Occitanie. Basé sur la convivialité, il doit servir à promouvoir la pétanque au féminin.

#### I. Déroulement

La participation est ouverte aux catégories vétérans, seniors, juniors et cadets, à condition que la partenaire de la joueuse cadette soit obligatoirement une joueuse vétérans ou sénior.

**La doublette doit comprendre au minimum une joueuse Promotion.** Les équipes peuvent être homogènes ou non, les joueuses de la doublette doivent obligatoirement appartenir à un même Département et peuvent jouer sur le site de leur choix (pas obligatoirement dans leur Département).

Si un Comité Départemental ne peut organiser le tour qualificatif par manque de participantes, ces dernières pourront s'inscrire dans le Département de leur choix.

La compétition se déroule en doublette, par poule et se déroule en deux temps :

- une phase qualificative par site au sein de chacun des 13 Départements du CRO sur une seule et même journée le 12 juin 2022 ; jet du but 9h30

- une phase finale sur un seul site le 19 juin 2022 à Labruguière (81) jet du but 9h.

##### a) Phase qualificative

Le haut identique n'est pas obligatoire pour les équipes.

La désignation et la prise en charge du graphiqueur, de l'arbitre et du délégué relèvent du Comité organisateur qui reçoit.

Le graphique est obligatoirement tenu à l'aide de Gestion Concours et devra être adressé par mail au secrétariat du Comité Régional Occitanie : **cr-occitanie@petanque.fr**

Un jury à minima de trois personnes doit obligatoirement être constitué.

La licence de l'année en cours 2022 est obligatoire.

L'engagement est fixé à 10€ par équipe. Les parties arrêtent de 12h30 à 14h.

Les inscriptions se feront par téléphone ou auprès d'un dirigeant du site recevant, au plus tard le jeudi précédant la compétition

Chaque site transmettra la liste complète de ses inscriptions au Président de la C° Compétition (au plus tard le vendredi suivant la fin des inscriptions) qui en fonction de la participation, attribuera le nombre d'équipes à qualifier par site.

Le jour de la compétition, le jury ne pourra, **en aucun cas**, inscrire une nouvelle équipe.

En cas de défection d'un site, ses places seront réparties entre les sites participants.

Cette phase qualificative désigne 32 équipes soit 2 équipes par site (26 équipes)

- Les 6 autres équipes seront attribuées aux 6 premiers sites ayant enregistré la plus forte participation.

Il n'y a pas de temps arrêté pour les parties.  
Les rencontres sur chaque site s'arrêtent au niveau des parties qualificatives jouées.

Pour les journées qualificatives, un concours B (non qualificatif pour le classement général) peut être organisé pour les perdantes de poules. Les inscriptions sont prises de 14h à 15h, le montant de la participation est fixé à 4€ par doublette.

Le montant de ces engagements est entièrement reversé aux équipes gagnantes du concours B.

Le comité organisateur doit mettre à disposition des joueuses, un espace couvert pour leur permettre de manger sur place et/ou proposer des repas.

#### b) Phase finale

A l'issue du tour qualificatif, les 32 équipes qualifiées se retrouvent sur un seul et même site pour disputer la phase finale. Jet du but des parties de poules, 9h. Les parties se dérouleront au temps, **1 heure** (uniquement pour la phase finale)

Sur présentation d'un certificat médical ou d'un justificatif exceptionnel (travail, maladie, etc.), une remplaçante sera acceptée sous condition qu'elle n'ait pas participé à la journée qualificative.

Le C.R.O prend en charge une partie des frais de restauration des équipes qualifiées pour la finale sur la base de 20€ maxi par joueuse.

Pour aider à la logistique de la journée finale, la présence et l'aide d'une personne (à minima) par Comité est indispensable et obligatoire.

## II. Dotations

### a) Phases qualificatives

Toutes les parties de cette phase sont payées au cumul, (partie de sortie de poule et toutes les parties gagnées ensuite, sont primées 10€).

### b) Phase finale

- Tenue

Le haut identique est souhaité pour les équipes qualifiées.

### - Dotations

Les parties sont payées au cumul. La dotation de 750€ de la journée finale se répartie comme suit :

- Sortie de poule 20€ soit 16 x 20 = 320€
- 8<sup>ème</sup> de finale 20€ soit 8 x 20 = 160€
- ¼ de finale 30€ soit 4 x 30 = 120€
- ½ finale 40€ soit 2 x 40€ = 80€
- Gagnante finale = 70€

A l'issue de la finale, en plus des récompenses, un bouclier tournant, offert par le Comité Régional est attribué à l'équipe gagnante. Il est remis en jeu tous les ans.

## III. Lieux et dates 2022

Journée qualificative elle aura lieu le dimanche 12 juin. Les Comités devront communiquer le site retenu auprès du secrétariat du C.R.O et inscrire cette date dans leur calendrier respectif.

**Finale** : le dimanche 19 juin à Labruguière (CD81).

Le lieu de la finale sera revu chaque année, en alternance entre les Départements mais toujours soucieux de veiller à une « centralisation » géographique

Les dates des rencontres, qualificatives et finale seront également fixées sur proposition de la C° Féminine, par le Comité Directeur du C.R.O.

## IV. Compétence en cas de litige

Tout litige à l'issue des phases qualificatives ou de la finale relèvera du Comité de pilotage de cette manifestation composée d'un membre de chaque Département de la commission féminine du Comité Régional.